

Attention aux arnaques liées à du démarchage



Au téléphone, par voie postale, en porte à porte : attention aux arnaques

Vous êtes nombreux à nous faire remonter de nombreux cas :

- **de démarchage téléphonique**, encore ... Cela ne date pas d'aujourd'hui mais cela est interdit pour la rénovation énergétique et les énergies renouvelables (photovoltaïque notamment) depuis juillet 2020 ! Voir [cet article de la DGCCRF](#). Vous pouvez signaler des appels abusifs sur <https://signal.conso.gouv.fr/>. **Raccrochez !**

- **de courriers postaux**, de soi-disant associations vous promettant monts et merveilles. Sous ces associations se cachent en fait une mise en relation avec des entreprises, bref la même chose que le démarchage téléphonique mais en contournant l'interdiction et en essayant de vous rassurer avec le terme "association". **Ne les rappelez surtout pas !**

- **de porte à porte**, où généralement des soi-disant "thermiciens" vous proposent de réaliser une étude, missionnés par tel ou tel organisme. Et même quelquefois ils vous présentent un document signé électroniquement de votre part demandant leur intervention. Dans le doute, même si vous ne vous rappelez pas avoir signé un tel document, vous pouvez être tenté de les laisser rentrer. Encore une fois c'est une méthode pour accrocher votre attention et vous vendre tout et n'importe quoi. **Ne les laissez surtout pas rentrer !**

Quoiqu'il arrive **ne signez rien**, même ce qui pourrait être présenté comme un simple bon de passage, ils pourront s'en servir ensuite comme signature d'un bon de commande.

Travaux chers, inadaptés à votre logement, réalisés par des entreprises hors sol disparues dans quelques mois (que faire alors en cas de problèmes sur les travaux, d'entretien annuel nécessaire du matériel de chauffage, ...), ils cherchent à vendre des travaux (chers) qui les arrangent eux, rapidement et avec une qualité généralement douteuse.

Nous en profitons pour rappeler qu'en aucun cas nos associations, les Espaces Conseil France Rénov', la Région, le Département, l'ANAH, l'ADEME, l'État, les Ministères ... n'utilisent ces pratiques de démarchage. Si ces démarcheurs y font référence, c'est forcément faux.

Pour finir, **nous avons la chance, en Haute-Saône et autour, de disposer d'un réseau local de thermiciens et d'artisans de qualité**, avec des prestations généralement beaucoup moins chères (eh oui). Alors faites appel à eux !

Alors si vous souhaitez réaliser des travaux de rénovation énergétique, connaître les aides financières possibles, avoir des conseils sur le choix des professionnels, ... commencez par contacter votre Espace Conseil France Rénov' en Haute-Saône, il existe depuis 21 ans et c'est neutre et gratuit 😊 : infoenergie@adera.asso.fr ou 03 84 92 15 29 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h45 à 17h30).